

Notice explicative concernant les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole.

*En votant pour élire vos représentants au CONSEIL D'ECOLE,
vous contribuez à la vie de l'école*

Qui est électeur? Chaque parent est électeur sous réserve de ne pas s'être vu retirer l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'école.

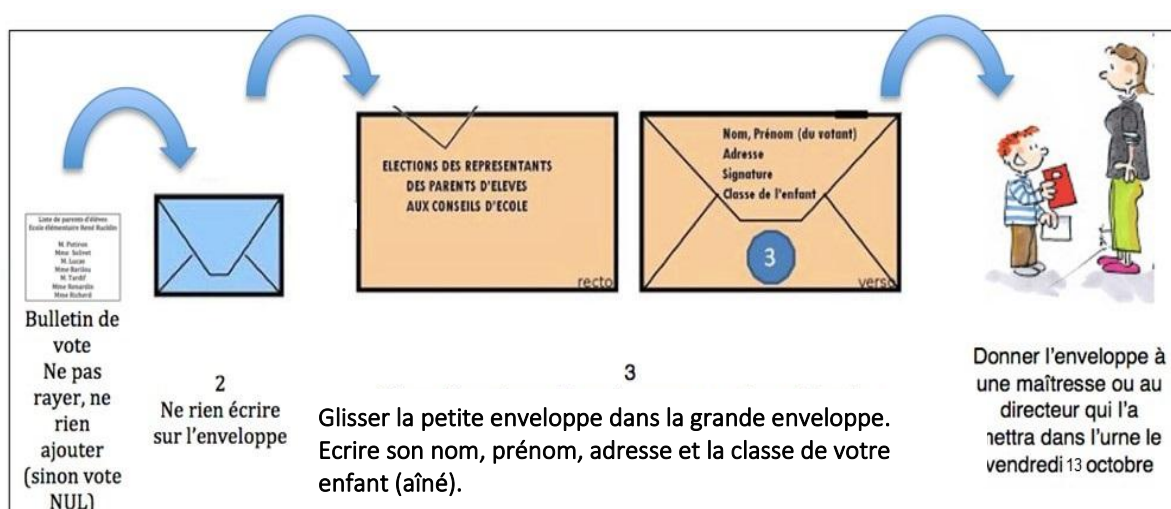
Qui est éligible? La liste des parents qui se sont présentés.

Déroulement du scrutin

Les élections auront lieu en salle informatique :

Vendredi 10 octobre 2025

Il est également possible (conseillé) de voter par correspondance avant cette date. Pour cela, il faut :



- Vous devez mettre **le bulletin dans une première enveloppe vierge** et glisser cette enveloppe dans la grande enveloppe transmise (rose/marron)
- **Sur la grande enveloppe**, il faut écrire VOTRE nom et prénom et non pas ceux de votre enfant !
- Tout pli ne portant pas les informations mentionnées ci-dessus sera déclaré comme nul.